



Conditions Générales de KEEP CONTACT

58 Rue Tattenberg • L-3569 Dudelange
Tel : +352.26.67.26.56 • contact@keepcontact.lu



Les présentes Conditions Générales définissent les termes et conditions dans lesquels KEEP CONTACT fournit ses services et prestations au Client.

ARTICLE 1: PRIX

Tous nos prix sont présentés hors TVA, frais techniques et extras.

Par frais techniques : on entend la mise en page graphique des dossiers de presse, des communiqués de presse, des invitations presse, design, web design, supports de communication. Ces exemples sont donnés à titre indicatifs et sont non exhaustif.

Par frais divers : on entend la traduction des communiqués de presse, les frais d'expédition (courriers, coursiers si nécessaire), les frais de déplacement hors du territoire du Luxembourg, les frais de bouche et de représentation en relation avec la mission, les frais d'organisation de conférence (location du lieu, etc...). Ces frais seront imputés au Client et répercutés sur simple présentation de facture et/ou de justificatifs.

ARTICLE 2: COMMANDE, VALIDITE DE L'OFFRE

Toute commande fait l'objet d'un devis établi par KEEP CONTACT et validé par le Client. Cette commande devra être dûment signé par le Client. Toute proposition de devis émanant de KEEP CONTACT est valable pour une durée de 30 jours à date de sa réception. Passé ce délai, l'offre n'est plus valable et ne peut être validée que sur base d'un commun accord des parties. KEEP CONTACT se réserve le droit de refuser une commande en cas d'incident de paiement antérieur ou, lorsque la situation financière du Client lui semble fragile, en l'absence de fourniture de garanties financières complémentaires suffisantes.

ARTICLE 3: CONDITIONS DE PAIEMENT/FACTURATION

Dès confirmation de la commande, le Client doit verser à KEEP CONTACT un acompte initial ou une garantie à concurrence de 50% du devis total des services avant chaque événement presse ou prestation. Cet acompte sera non remboursable dans l'hypothèse où KEEP CONTACT a débuté ses Services ou l'exécution de ses Prestations.

Le solde sera versé à la fin des services, à réception de la facture, sauf stipulation contractuelle contraire.

Les factures doivent être réglées au comptant dès réception, net et sans escompte.

Tous les règlements seront faits en Euro (€), sans frais pour KEEP CONTACT.

Les sommes non payées à leur date d'exigibilité porteront, de plein droit, intérêt conformément aux dispositions de la loi modifiée du 18 avril 2004 jusqu'à leur paiement intégral, et ce, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

En cas de non-paiement par le Client dans le délai requis, KEEP CONTACT se réserve le droit en outre de suspendre ses Services, et/ou de résilier la commande concernée aux torts du Client, sans préjudice de ses autres droits ou recours.

Tous les frais engagés par KEEP CONTACT pour recouvrer les sommes facturées et dues seront à la charge du Client.

58 Rue Tattenberg • L-3569 Dudelange
Tel : +352.26.67.26.56 • contact@keepcontact.lu



ARTICLE 4: ANNULATION

Les commandes acceptées par le Client sont fermes et ne peuvent être annulées. Dans l'hypothèse où une commande définitive (cf. devis validé par le client) serait annulée avant que le client ne dispose de la prestation, les 50% d'acompte resteront acquis pour KEEP CONTACT et ce, à titre de dédit.

Dans le cas d'une annulation 30 jours calendrier avant la date de l'événement presse ou de la prestation prévue et pour des motifs dûment justifiés, l'acompte de 50% restera acquis à KEEP CONTACT, et 20% du prix total sera facturé en sus au Client à titre de dédit. Dans le cas d'une annulation endéans les 15 jours précédant l'événement presse ou la prestation, le client garantit le paiement de 90% du devis total.

Toute résiliation de commande devra être effectuée moyennant l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 5: DROITS ET OBLIGATIONS DU CLIENT

Engagement de collaboration. Le Client s'engage à collaborer activement avec KEEP CONTACT et à lui transmettre, à première demande ou spontanément, toute information ou élément nécessaire à la bonne exécution des Services. KEEP CONTACT doit pouvoir accéder à toute source d'information et aux documents dont la connaissance est indispensable à l'accomplissement de sa tâche afin de pouvoir être associé à l'activité du client, d'être en mesure de mieux comprendre les rouages et les objectifs et d'être ainsi en position de formuler au mieux ses recommandations.

En particulier, le client s'engage à fournir au prestataire des informations destinées à faire l'objet de communications auprès de la presse dans le cadre des objectifs définis dans la proposition jointe en annexe.

Les droits de propriété portant sur les supports écrits ou visuels, sur les documents, les photos ou les réalisations diverses effectuées dans le cadre de la commande entre parties deviennent la propriété exclusive et totale du client pour la durée et l'objet prévus contractuellement, dès lors que les honoraires et prestations techniques afférentes ont été réglés intégralement. Tous les fichiers élaborés par KEEP CONTACT (fichiers presse ou de personnalités) restent sa propriété, néanmoins, le client a le droit de consulter autant qu'il le souhaite dans le cadre de la commande. KEEP CONTACT reste propriétaire du savoir-faire et des méthodologies développées.

L'utilisation et/ou la représentation du nom, du logo et/ou de la marque de KEEP CONTACT figurant sur lesdits documents et ou supports doivent faire l'objet d'un accord explicite et écrit de la part de KEEP CONTACT.

De manière générale, le client s'engage à ne faire aucun usage susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de KEEP CONTACT, ne faire aucune utilisation des marques et/ou logos dont KEEP CONTACT est titulaire et notamment les marques et logos associés aux sites, ne pas faire usage et/ou utiliser les informations échangées lors de la relation contractuelle dans un but autre que celui défini au Contrat: notamment, le client ne les utilisera pas pour se procurer ou procurer à quelconque un avantage commercial par rapport à KEEP CONTACT.

58 Rue Tattenberg • L-3569 Dudelange
Tel : +352.26.67.26.56 • contact@keepcontact.lu



ARTICLE 6: DROITS ET OBLIGATIONS KEEP CONTACT

- KEEP CONTACT n'a aucune obligation de vérifier les informations qui lui sont transmises par le Client, le Client étant seul responsable.
- KEEP CONTACT, ainsi que son personnel et ses prestataires extérieurs éventuels, s'engagent à tenir confidentielles, tant pendant la durée de la prestation qu'après son expiration, et sauf autorisation expresse du client, toutes informations de nature confidentielle dont elle aura eu connaissance sur l'activité du client.
- KEEP CONTACT s'engage à effectuer sa mission selon les règles de l'art de sa profession, sa responsabilité ne pouvant être engagée que sur des opérations dont elle a l'entier contrôle, et sous réserve des principes régissant la liberté de la presse.
- KEEP CONTACT agissant de bonne foi, ne pourra être tenue pour responsable de tout acte, défaut, retard ou tout autre désagrément de quelque nature que ce soit, causé par tout agent, intermédiaire, transporteur, secteur C.H.R : cafés, hôtels, restaurants, ou quelque prestataire que ce soit, en raison de circonstances extérieures dans le cadre de l'organisation d'un événement presse.
- KEEP CONTACT souscrit à une obligation de moyen.
- KEEP CONTACT ne peut être tenue pour responsable des dommages indirects subis par le Client du fait des Services, tels que, et sans que cette liste n'ait un caractère limitatif : les pertes de chiffre d'affaires, d'exploitation, de profit, d'économie, d'opportunité commerciale, d'investissements ou de données.
- KEEP CONTACT ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas d'inexécution de ses obligations due à un cas de force majeure telle que définie par les tribunaux.
- En tout état de cause, la responsabilité de KEEP CONTACT ne pourra jamais excéder le montant total du prix payé à KEEP CONTACT par le Client au titre de la commande pour lesquels un dommage est survenu.

Concernant les prestations qui s'effectueraient en ligne via le serveur de KEEP CONTACT, KEEP CONTACT intervient en tant qu'agence de presse et non en qualité de fournisseur d'accès à Internet. A ce titre, elle ne peut garantir ni la qualité de la connexion Internet, ni l'absence d'interruptions propres au réseau. En cas d'incident technique majeur sur le site de KEEP CONTACT, les abonnés seront informés de la durée prévisible de l'interruption. Lors d'opérations de maintenance technique programmée, un message d'information sera diffusé précisant la nature et la durée de l'intervention.

Le Client garantit KEEP CONTACT contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de toute personne invoquant un droit de propriété industrielle ou intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale et/ou parasitaire ou toute action tendant à interdire l'utilisation des éléments transmis par le Client à KEEP CONTACT. A ce titre, le Client prendra à sa charge tous dommages-intérêts auxquels pourrait être condamnée KEEP CONTACT. Par ailleurs, le Client s'engage à assurer la défense de KEEP CONTACT et à en supporter tous les frais et dépenses, y compris les frais de justice et les honoraires d'avocats.

58 Rue Tattenberg • L-3569 Dudelange
Tel : +352.26.67.26.56 • contact@keepcontact.lu



ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'agence KEEP CONTACT reste le seul auteur de l'élaboration des différents projets, spécialement élaborés pour les événements presse du Client. Suivant la législation en vigueur sur les droits d'auteur, nulle autre personne physique ou morale ne peut opérer le programme ou la prestation sans l'intervention ou l'autorisation écrite de son auteur. Tous les fichiers élaborés par un prestataire-tiers (fichiers presse ou de personnalités) restent sa propriété.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Toute relation commerciale avec les prestataires/fournisseurs sollicités pour l'exécution de la mission avant, pendant et après l'événement presse ou la prestation seront exclusivement réservés à KEEP CONTACT agissant en qualité de conseil en relation presse. Le Client s'engage par la présente à ne jamais démarcher ces prestataires/fournisseurs sans l'autorisation préalablement écrite du conseil en relations presse.

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le présent Contrat est régi par le droit luxembourgeois. Tous les litiges relatifs à sa la validité, son interprétation ou son exécution, pour laquelle aucun règlement à l'amiable ne peut être trouvé, seront du ressort exclusif des tribunaux luxembourgeois de Luxembourg-ville.

Néanmoins, les parties sont dès à présent d'accord qu'elles ne pourront s'adresser au Tribunal compétent qu'après tentative d'arrangement à l'amiable, par mise en demeure recommandée à adresser au cocontractant, restée vaine

58 Rue Tattenberg • L-3569 Dudelange
Tel : +352.26.67.26.56 • contact@keepcontact.lu